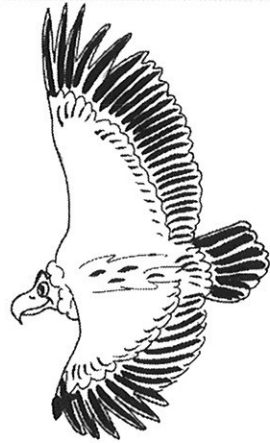




Vautours infos

La chronique de Bouldras, Arrian et Marie-Blanche



Le 31 mai 1998, le FIR est devenu la mission Fonds d'intervention pour les rapaces de la LPO.

Le Groupe Vautours

Le Groupe Vautours rassemble les différentes associations et structures travaillant sur des programmes de conservation et de gestion des populations de vautours fauves, vautours percnoptères et vautours moines présentes en France. Cette feuille de liaison se veut un lieu d'échanges des expériences de chacun sur les problématiques et les informations concernant ces trois espèces.

Editorial

L'apparition, en Europe, de la vache folle puis de la fièvre aphteuse a complètement bouleversé les filières de l'élevage des ovins et bovins. Les problèmes sanitaires sont considérables et montrent du doigt successivement le productivisme, le libéralisme et la Politique Agricole Commune.

Les conséquences pour les nécrophages ne se sont pas faites attendre. Plusieurs pays méditerranéens voisins (Espagne, Italie, Grèce, Portugal) se tournent vers la France, estimant que notre réglementation relative au nourrissage des vautours est en avance par rapport à la leur et répond, au moins en partie, aux problèmes qui leurs sont posés. Il est vrai qu'en Espagne, les éleveurs sont dans l'obligation de faire incinérer les cadavres, privant ainsi les rapaces de leur nourriture habituelle.

En France, l'ESB n'a pas eu de conséquences sur le nourrissage des vautours alors que la fièvre aphteuse induit de façon plutôt surprenante des réactions diverses selon les régions.

Pour deux départements voisins, non touchés par ce virus, l'un interdit de mettre des carcasses aux vautours et l'autre continue à l'autoriser. Ainsi, ce dernier joue la limitation du transport des carcasses par l'utilisation des charniers et le premier oblige à de longs transports par l'équarrisseur. Et ce n'est qu'un des paradoxes soulevés par cette crise.

Finalement, c'est bien l'éleveur qui pour le moment semble le plus déboussolé, tant par les conséquences directes induites sur son travail que par les choix des administrations et des politiques.

Yvan Tariel

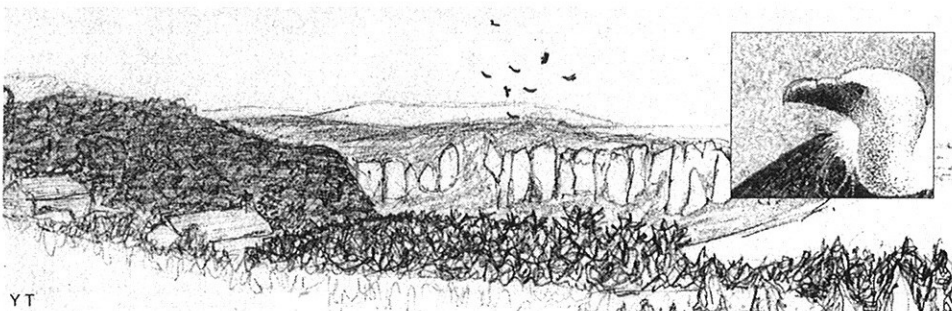
Comment s'alimentent les vautours en France ?

En schématisant

Cette note de synthèse, à l'attention des différentes associations de protection des oiseaux européennes du réseau Birdlife concernées par la conservation des vautours (principalement Grèce, Espagne, Portugal, Italie et France) répond à un besoin de communication et de concertation face à une situation nouvelle risquant de compromettre la disponibilité et l'accessibilité des carcasses indispensables à l'alimentation et à la survie des vautours.

En effet, l'apparition de nouvelles maladies comme l'ESB ou le retour de la fièvre aphteuse, remettent brutalement en question les conditions de nourrissage de certaines populations de vautours. De plus, une directive européenne (Article 2-1 de la Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992) fixant la fermeture des décharges au 1^{er} juillet 2002 nous contraint à une réflexion et à une parade communes pour assurer l'accès à la nourriture pour les vautours européens, sans risques pour la santé publique.

Voici schématiquement résumées les différentes situations rencontrées en France selon les régions et les espèces.



YT

Vautour fauve

- Populations autochtones des Pyrénées : environ 600 couples.

Ces vautours bénéficient, dans la moitié occidentale des Pyrénées (Béarn et surtout Pays-Basque), de conditions d'alimentation très favorables. L'élevage des brebis surtout, mais aussi d'autres animaux, vaches, chevaux, etc., souvent laissés en alpage, fournissent un grand nombre de carcasses qui attirent les vautours fauves des deux versants (un grand nombre de vautours d'Aragon ou de Navarre en profitent). Les charniers, gérés par les associations ou d'autres structures (Parc National des Pyrénées, Office de la Chasse), ont été abandonnés depuis plusieurs années en raison de l'accroissement très sensible des populations de vautours que nous ne voulons pas encourager.

Par contre, les bergers et les paysans déposent sur des aires de nourrissage situées en piémont, les carcasses de leurs élevages.

L'accroissement continu des effectifs de vautours fauves dans les Pyrénées, semble indiquer que les conditions alimentaires ne sont pas encore le facteur limitant à leur expansion numérique. On peut dire que, dans les Pyrénées, les vautours sont reconnus pour leur mission d'équarrissage.

- Populations réintroduites :

Massif Central environ 90 couples y compris **9 de vautour moine**, Sud des Alpes environ 20 couples.

Dans ces régions, et à des degrés divers en fonction de l'ancienneté de l'implantation de ces nouvelles colonies, les vautours fauves dépendent plus ou moins de places de nourrissage gérées par les promoteurs de ces projets.

Dans le Massif Central, 20 ans après les premières libérations, une population d'environ 250 vautours fauves, malgré la présence de trois charniers gérés par la LPO ou par le Parc National des Cévennes, recherche naturellement des carcasses sur 200 à 300.000 ha de Causse. Ces nourrissages spontanés sont de plus en plus réguliers et confir-

ment la bonne santé et l'indépendance croissante de ces populations réintroduites. Dans ce cas, les vautours profitent de cas de mortalité de brebis non contrôlés par les éleveurs et font disparaître les carcasses si rapidement que leur rôle bénéfique est reconnu.

Enfin, profitant de la nouvelle réglementation française concernant le nourrissage des rapaces nécrophages (arrêté du 07 août 1998 ci-joint), les promoteurs de ces projets mettent en place un réseau de points de nourrissage baptisés " charniers légers ". Ceux-ci répondent à certaines normes (clôture électrique solaire en particulier, dalle bétonnée pour les souillures) et sont surtout alimentés par un berger sur ses propres terres avec les carcasses de ses propres animaux.

Cette technique pourrait se généraliser à l'ensemble de ces nouveaux sites de réintroduction. Les autorités officielles des Services Vétérinaires départementaux considèrent comme très positifs ces " charniers légers " qui ont le double avantage d'éviter les transports de carcasses en cas d'épizootie et d'être officiellement contrôlés par leurs agents.

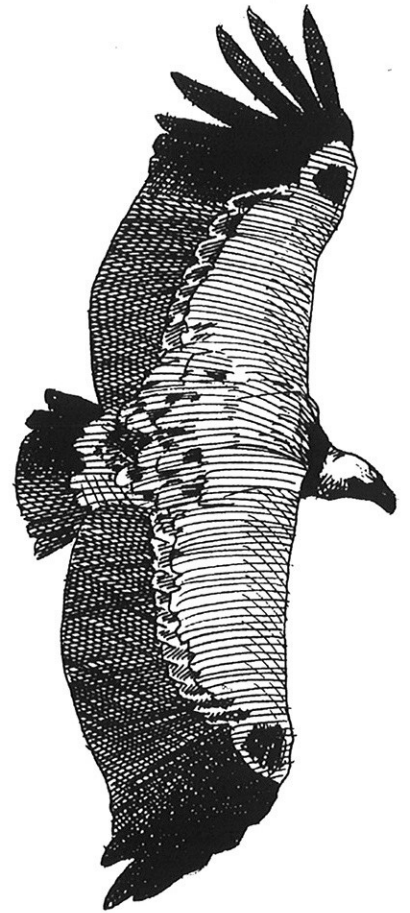
Vautour percnoptère

La population pyrénéenne (environ 60 couples) bénéficie à peu près des mêmes conditions alimentaires que les vautours fauves car leurs aires de répartition et leurs conditions trophiques se superposent.

La petite population de 15 couples du Languedoc à la Provence, beaucoup plus menacée, nécessite au contraire des mesures de soutien pour éviter sa disparition.

D'ores et déjà des charniers spécialement conçus pour le vautour percnoptère ont été installés dans le Massif du Lubéron en Provence qui héberge 8 couples reproducteurs, en Ardèche et en Languedoc-Roussillon.

A travers un Plan national de restauration, un réseau de charniers de ce type doit être réalisé pour favoriser le retour ou le maintien de cette espèce, des Pyrénées Orientales au Sud des Alpes. La nourriture qui y est déposée chaque semaine consiste en une cinquantaine de



Dessin : Philippe Gayet

kilos de déchets de boucherie, de triperie, récupérés dans des magasins supermarchés et échappant donc théoriquement à des risques de dissémination d'épizootie.

Ajoutons que les programmes de réintroduction des vautours fauves attirent presque systématiquement des couples de vautour percnoptère qui utilisent alors les mêmes sources de nourriture.

Gypaète barbu

- La situation des gypaètes pyrénéens (23 couples) est la suivante : il y a des nourrissages spécifiques sur le modèle du plan de restauration franco-espagnol avec dépôt de 25 kg d'os de veau ou de pattes d'ovins estimés " bons pour la consommation " collectés dans des abattoirs ou des boucheries. Ils sont apportés tous les 10 jours, à chaque nourrissage, en hiver. Comme ce sont de petites quantités, moins de 40 kg, et que ce n'est pas de la viande, l'administration

vétérinaire ne demande pas d'autorisation particulière. La plupart des gypaètes pyrénéens trouvent une nourriture spontanée (ongulés domestiques ou sauvages) qui échappe à toute réglementation.

- Dans les Alpes, les gypaètes réintroduits se nourrissent essentiellement, en période d'estive, d'ongulés domestiques, moutons, et le reste du temps d'ongulés sauvages, bouquetins et chamois. Il n'y a pas de nourrissage.

En Corse, la situation est différente puisque la seule espèce d'ongulé sauvage, le mouflon, est trop petite pour assurer le nourrissage et l'alimentation de la population. Une grande partie de la nourriture vient d'animaux d'élevage et en particulier de vaches. Un programme de soutien alimentaire sur le modèle de la population pyrénéenne est en cours.

Conclusion

Il est impossible d'assurer la survie des rapaces nécrophages dans un monde sans carcasses et sans déchets accessibles.

La directive européenne qui va rendre illégales toutes les décharges à partir de 2002, risque, si rien n'est fait, d'aboutir à la disparition ou à la régression très sensible de la plupart des grands vautours sauf ceux qui bénéficient de populations d'ongulés sauvages (principalement le gypaète) y compris des rapaces éboueurs comme le milan royal.

A part les zones de montagne où l'élevage extensif favorise la présence de carcasses accessibles aux vautours, on doit chercher partout ailleurs, une solution qui permette de disposer des carcasses pour la survie des rapaces nécrophages sans risque pour la santé humaine. La solution que nous avons proposée et obtenue en France, à travers ces "charniers légers" répond en partie à ces objectifs.

Il ne faut pas cependant sous-estimer la lourdeur de cette démarche qui impose la collaboration étroite entre un organisme (ou une association de protection de la nature) et un éleveur, un coût de 5.000 à 10.000 F pour une installation,

ainsi que l'accord de l'administration vétérinaire compétente. La mise en conformité des charniers plus lourds, type "muladares" avec les contraintes de santé publique et avec les directives européennes semble donc indispensable pour permettre le maintien des populations européennes de vautours.

Michel TERRASSE

Conséquences de l'apparition de la fièvre aphteuse

Pyrénées

Martine Razin nous informe que par rapport aux nourrissages gypaète à base de pattes d'ovins récupérées dans les abattoirs et suite à l'inquiétude "fièvre aphteuse", elle a demandé à L. Matringe (DIREN) de se faire confirmer par M. Grenouillat (DSV 64) que les pattes étaient "saines", ce qu'il a fait. Donc, rien à signaler pour le moment.

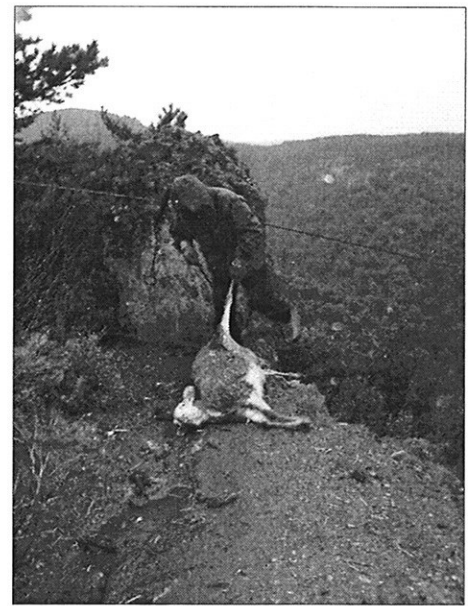
François Laspresses nous indique que pour l'instant au Pays Basque tout paraît calme.

Alpes

C. Tessier a téléphoné pour dire qu'il avait devancé la DSV en la contactant pour connaître les précautions à prendre, démarche qui a été appréciée par la DSV. Tout comme les Grands Causses, ils utilisent des gants et un pulvérisateur.

Grands Causses

nous avons reçu un courrier du Préfet de la Lozère daté du 19 mars 2001 qui nous "demande de suspendre provisoirement l'approvisionnement en cadavres d'animaux dans tous les charniers d'alimentation pour vautours".



remement l'approvisionnement en cadavres d'animaux dans tous les charniers d'alimentation pour vautours".

Nous n'avons cependant reçu aucune consigne du département voisin de l'Aveyron où nous collectons aussi les carcasses. Plusieurs charniers y sont fonctionnels.

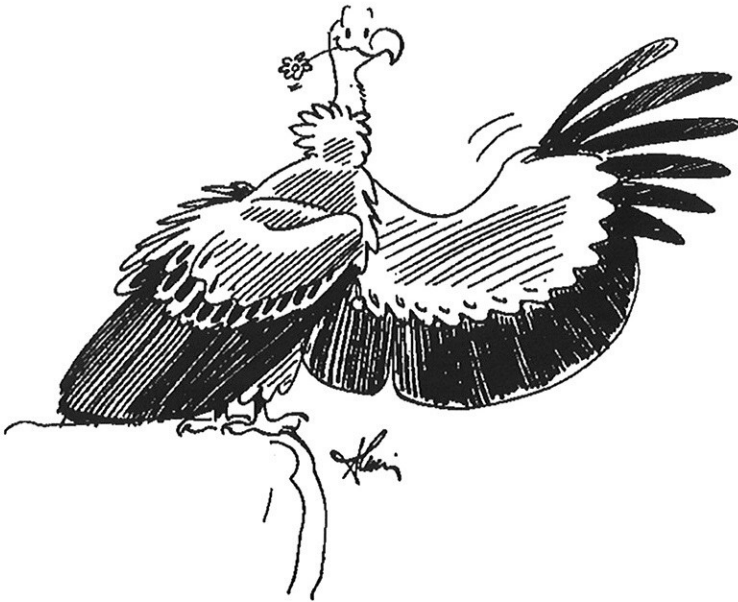
Nous sommes, depuis, attentif au comportement des vautours : comme à l'accoutumée ils sont de retour au nid le jabot plein. Nous avons estimé il y a déjà 5 ans et pour cette même période que le dépôt de carcasses sur les charnier n'intervient que pour 40 % maximum de leur alimentation. Le dernier contact avec le technicien DSV Lozère nous a appris qu'une réunion importante concernant la levée des dernières mesures devait se tenir ce jour. En attendant, nous avons la possibilité de passer par l'abattoir de Florac pour récupérer des panses de bovins mais cela semblait compliqué à organiser. (Transport en bac et possibilité de trouver dans les panses des capsules de produit anti-parasitaire...). Sur le plan national, la plupart des mesures ont été levées et si celle concernant le vautours (qui n'a rien à voir dans l'histoire) ne l'est pas c'est un non-sens total... A noter que les éleveurs que nous côtoyons ne comprennent plus non plus ! Nous attendons lundi 16 avril pour connaître le sort de cette interdiction.

LPO Grands Causses



Groupe vautours

Bilan de la réunion annuelle - Janvier 2001 — Castellane



A l'invitation de l'association Vautour en Haute-Provence, la réunion annuelle du Groupe Vautours France s'est déroulée les 26 et 27 Janvier 2001 à Castellane, non loin du site de réintroduction du Vautour fauve dans les Gorges du Verdon. Etaient présent les représentants de la LPO (Ile-de-France, Grands Causses, PACA), des Parcs Nationaux des Cévennes et des Pyrénées, des Parcs naturels régionaux du Vercors et du Lubéron, de l'ONF, des Associations Vautour en Haute-Provence, Vautours en Baronnies, du GRIVE, des Universités Paris 6 et Lille I.

La journée du vendredi est consacrée à l'état des lieux concernant les populations de Vautours fauve et Percnoptère et aux questions d'actualité. Après un tour de table de présentation des nombreux participants (plus de 25 personnes), un bilan du suivi des populations est dressé pour l'année 2000. Ce bilan est disponible en encadré.

La question centrale de la gestion des charniers est abordée notamment par la présentation de la mise en place des placettes d'alimentation dans le cadre du programme LIFE Grands Causses. Il ap-

paraît que cette mise en place progresse en dépendant beaucoup du contact avec les éleveurs et les Direction des Services Vétérinaires. Par ailleurs, P. Lécuyer signale que des analyses effectuées sur des individus retrouvés morts mettent en évidence de fortes concentrations d'organophosphorés qui pourraient provenir de traitements antiparasitaires utilisés pour les brebis. La situation espagnole est évoquée car les problèmes d'empoisonnement se posent à nouveau. Pour les Pyrénées, C. Arthur précise que le problème des interactions avec le bétail domestique se règle par la collecte de témoignages approfondis par des agents assermentés. Un autre problème se pose, par contre, du fait de la compétition entre Vautour fauve et Gypaète barbu pour les sites de reproduction.

Concernant les études menées au Laboratoire d'Ecologie (Paris 6), M. Bosé explique que le sexage des Vautours fauves à partir de plume peut désormais s'effectuer en routine. L'utilisation d'échantillons de sang est plus délicate mais l'utilisation de nouvelles techniques d'extraction de l'ADN ouvre d'intéres-

santes perspectives. Actuellement, le travail concernant les analyses démographiques se poursuit avec la prise en compte des données de sexage. Par ailleurs, l'étude des comportements alimentaires va continuer par l'analyse des nombreux enregistrements effectués dans les Causses, les Baronnies, le Verdon et les Pyrénées. A terme, ses analyses comportementales seront mises en relation avec la démographie pour mieux comprendre certains processus de régulation de ces populations.

La situation du Vautour percnoptère est présentée par M. Gallardo. En 2000, 10 couples ont été suivis en Lubéron. Ils se sont reproduits avec succès et le retour de 3 jeunes bagués en 1997 a été constaté. Dans les Pyrénées, 51 couples présents dont 45 couples reproducteurs ont produit 38 jeunes à l'envol. Globalement, la question de la gestion des ressources rendues disponibles pour cette espèce se pose même si dans certains sites la mise en place de charniers pour les Vautours fauves lui est bénéfique. M. Terrasse encourage la coordination d'actions pour le Vautour percnoptère, et une réflexion à l'échelle internationale (au moins espagnole) sur la planification de la restauration de cette espèce est envisagée. Une discussion s'engage par ailleurs sur la mise à disposition sur internet d'informations jugées sensibles pour la sauvegarde d'espèces aussi fragiles.

F. Sarrazin évoque la création du Groupe de Travail sur les populations de Vautour fauve de l'Est des Alpes (Eostalpine / Easteuropean Griffon Vulture Working Group, EGWVG). La première réunion de ce groupe a eu lieu sur l'île croate de Cres du 16 au 19 octobre 2000. Des représentants de Croatie, Bulgarie, Grèce, Italie, Autriche et France étaient réunis. Les statuts ont été votés et Ralph Boegel (RalfBoegel@cs.com) et Goran Susic

(orlov-let@ri.tel.hr) ont respectivement été élus Chairman et Vice Chairman. Le but de ce groupe est de coordonner les actions de conservation et de suivi des populations de Vautours fauves dans ces pays en agissant aussi sur un large spectre (éducation, lutte contre l'empoisonnement, information des politiques locaux, suivi, coordination des programmes de baguage, étude de faisabilité de réintroductions, etc.). Toutes les informations concernant ce groupe sont disponibles sur www.gyps.org. Des échanges entre populations françaises et est-européennes sont susceptibles de s'amplifier et le partage d'expériences ainsi que la coordination de nos travaux avec ceux de l'EGVWG peuvent être très fructueux.

Autre question internationale, la situation des vautours du genre *Gyps* en Inde est abordée. Une extinction massive des populations de ces espèces est observée depuis plusieurs années sans que l'identification des menaces et donc sans que la mise au point de mesures efficaces aient pu avoir lieu jusqu'à présent. Un séminaire international s'est tenu en septembre 2000 à Bombay. Des études semblent être engagées notamment par le Peregrine Fund. Des informations peuvent être obtenues sur le site du WWGBP (s'abonner à WWGBP@aol.com) ou de Vulture Views (contacter Brenda Daly, rcg@ewt.org.za).

La matinée du samedi a, elle, été consacrée à la présentation de la Base de donnée commune devant rassembler les données de suivi individuel obtenues dans le cadre de la Convention de coordination du suivi des populations de Vautours fauves en France. Des améliorations ont été souhaitées concernant les corrections et sorties standards ainsi que la possibilité de saisir des observations sans identification individuelle. Cette base de données, élaborée par le Parc National des Pyrénées (P. Lapenu pnp.sig@wanadoo.fr) et l'Université Paris 6 (F. Sarrazin, fsarrazi@snv.jussieu.fr), doit être fournie à chaque site dans le courant du printemps pour permettre une première saisie des données des différents programmes.

François Sarrazin

Bilan de la saison de reproduction 2000

Grands Causses

80 couples de vautours fauves ont donné 75 pontes et 53 poussins qui ont tous été bagués. 63 % des nicheurs se sont installés dans le Tarn au détriment de la Jonte. Le nombre d'échecs a été plus élevé dans la Jonte. 10 juvéniles ont été récupérés durant l'été, dont 5 morts.

26 individus ont été recapturés à l'automne (11 avec toutes leurs bagues, 4 avec une bague Muséum, 10 sans aucune bague).

3 vautours sont morts électrocutés. Concernant les vautours moines, 5 oiseaux ont été libérés en 2000, ce qui porte à 39 le nombre total de lâchers. En 2000, 7 couples de vautours moines ont donné 5 pontes et 4 jeunes à l'envol.

Cirque de Navacelles

Malgré le maintien des leurres posés l'année précédente, aucune reproduction n'a été constatée. Quatre vautours fauves ont été mis en volières.

Baronnies

60 individus ont été comptés sur le site (33 lâchés, 6 du Vercors, 4 du Verdon, 1 des Causses, 1 des Pyrénées, 4 Espagnols et 6 ou 7 sans bague). En 2000, 10 pontes ont donné 5 jeunes à l'envol dont 4 ont été bagués.

De nouvelles falaises ont été colonisées jusqu'à 15 km du site de lâcher.

Un couple de percnoptère fréquente le site.

Diois

14 vautours avaient été lâchés en 1999. 7 ont quitté le site de lâcher, dont 1 est mort. Parmi les 7 individus qui sont restés, 3 sont également morts. La zone fréquentée par les individus lâchés s'est agrandie. Il est apparu que le charnier semblait difficile d'accès pour des jeunes individus. Les lâchers prévus en 2000

ont été repoussés pour permettre une plus grande maturité du stock d'individus disponibles.

Verdon

Après les lâchers de 1999, aucune reproduction n'a été constatée en 2000. 16 nouveaux individus ont été lâchés en 2000 dont 2 sont morts. Un vautour a été récupéré en Allemagne et plusieurs individus ont effectué de grands déplacements. 26 oiseaux restent en volière. A noter que des pertes de bagues métalliques ont été observées en volière. Le percnoptère a été observé en mai 1999 et mai et juin 2000.

Pyrénées

24 colonies regroupant 247 couples ont été recensées dans les Pyrénées en l'an 2000. 201 jeunes ont pris leur envol. Depuis le début du marquage en Ossau, 350 individus ont été marqués. Il apparaît que les contrôles de ces individus sont localisés dans trois zones : le Massif Pyrénéen, le centre de l'Espagne, le Sud de l'Espagne et l'Afrique.

Quelques nouvelles des oiseaux pour 2001

Baronnies

18 couples sont recensés, montrant l'augmentation spectaculaire de la population nicheuse. 19 pontes sont constatées, dont 3 échecs.

Un percnoptère est observé depuis le 24 mars.

Grands Causses

6 couples de vautour moine, sur les 9 recensés, ont pondu. Deux jeunes oiseaux provenant d'un centre de soin espagnol sont arrivés le 4 mars et installés en volière pour qu'il s'imprègnent du site et finissent leur convalescence avant d'être libérés.

Pour le vautour fauve, on note 87 pontes (33 dans la Jonte et 54 dans les gorges et la vallée du Tarn) et 52 poussins à la mi-avril. Le baguage devrait commencer le 21 avril.

Un couple de vautour percnoptère est arrivé.

Le coin de la presse

Un vautour se pose... puis se volatilise !



Probablement, un épétyon échappé d'un zoo

Attendez aux coups de bec !

A La Sèze-sur-Bied qu'est le vautour devenu ?
 Dimanche soir, alerté par Jean Bouillier, tout frais du matin nouveau secrétaire de la société de chasse locale, le correspondant du journal vint à La Sèze-sur-Bied très exactement au lieu dit la Marchais-Mont, prendre la photo d'un vautour dont personne ne pouvait expliquer le soudaine apparition dans le ciel sézéen.
 Enfin, le dit, façon de parler, car de fait, le rapace s'était confortablement installé dans des chaux et ne semblait guère craindre, au point qu'on pouvait presque imaginer pouvoir le toucher. Preuve, car une familiarité insoupçonnée risquant valablement de déclencher en représailles un coup de bec, dont le talon assez impressionnante n'incitait guère à une telle familiarité.
 Apparemment satisfait d'avoir ingurgité un rat mort que des voisins lui avaient jeté, le vautour semblait vouloir passer la nuit dans ce nid improvisé, ce qu'il fit sans trop de vacillances puisque le lendemain lundi, Jean Bouillier, qui avait à tout hasard filmé la veille, allait prendre de ses nouvelles. Le ratrouvait pratiquement au même endroit.
 On peut bien comprendre que le langage vautour soit inconnu de M. Bouillier, mais en fait à ses impressions visuelles, l'administrateur le trouvait plutôt en bonne forme, ce qui restait à confirmer.
 Mais quel faire de l'animal, qui comme tous les rapaces ne parle pas son titre tout frais d'ancien président. Jean Bouillier apposa la Fédération de chasse du Loiret, qui promettait d'envoyer un fauconnier. Mais l'après-midi, le technicien n'était toujours pas arrivé et l'oiseau s'était envolé. Ce n'est que tard dans l'après-midi que les envoyés de la Fédération, retenus par ailleurs, arrivèrent sur les lieux, et décrochèrent en vain l'animal.
 Si d'aventure, vous le croisez, n'y touchez surtout pas, ses coups de bec peuvent vous blesser et avertir M. Vernet à la Fédération de chasse du Loiret. Tél. 02 38 69 76 20. Il s'agit selon le film visionné chez Jean Bouillier d'un vautour ruppel, une race africaine, donc certainement un animal échappé d'un zoo, et que son légitime propriétaire sera désireux de récupérer.
 D.M.

spécial animaux

Les charognards espagnols crient famine

VAUTOURS - Depuis le début de l'année, les éleveurs sont dans l'obligation de faire incinérer les cadavres de bovins et d'ovins. Ce qui prive les rapaces de leur nourriture habituelle.

EL PAIS
Madrid

La crise de la "vache folle" menace les populations de rapaces d'Espagne, pays de résidence de 95 % des représentants de certaines espèces recensées en Europe. Leur nourriture habituelle, les cadavres

■ **Allimentation**
 Contrairement à leurs homologues africains ou asiatiques, les

milan
cadav
dans
dans
pullul
espag
dèche
restes
sont
tion f
temps
en ac
logist
Ces e
royag
recense
Mais, pour l'instant, leur existence est illégale parce qu'il n'y a pas de viande

VAL D'ADOUR

SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX 11. 11. 2000

Un hôte rarissime

Un vautour à Saint-Martin !

L'oiseau de nos contrées ne s'est jamais vu dans ce village. Il est venu d'ailleurs, et c'est un fait. Sa présence dans nos contrées pour quelques heures a de quoi rendre perplexe.

Quelques minutes de voiture... et j'ai été convaincu ! Vautour il y avait, et un épétyon ou un milan. Profond de sa haute saint-martinnoise pour un bon bain de soleil et une toilette minutieuse de son plumage.
 Nullement effrayé qui plus est par les hurlements des chiens et les aboiements des chiens du quartier excités par la présence de cet imposant oiseau.
 Un vautour jeune, à en juger par l'absence de coloration blanche à la base de son bec et de ses

par ses vols maladroits entre quelques toits du lotissement Larrieu.

L'oiseau a quitté notre village. Il est venu d'ailleurs, et c'est un fait. Sa présence dans nos contrées pour quelques heures a de quoi rendre perplexe.

Quelques lecteurs de nos lignes pourront être nous fournir des éclaircissements sur cette visite inopinée et bizarre, quand un jour que les sites pyrénaïques de ce genre de rapaces est présent, sont éclairés de plus de cinquante kilomètres !

A l'heure de Noël, tout est possible nos contrées. Mais quand même !
 G.R.



Le vautour sur le toit ! Présence très insolite à Saint-Martin (Photo G. R.)

■ **ORDURES MÉNAGÈRES.** la collecte du lundi 1^{er} janvier 2001 s'effectuera exceptionnellement le samedi 30 décembre, à partir de 8 heures.



LPO Grands Causses – Le Bourg – F-12720 Peyreleau
 (tél : 05 65 62 61 40. Fax : 05 65 62 65 66. @ : lpofir@aol.com)

Conception, réalisation, maquette :

Christophe Coton, Bertrand Eliotout et Yvan Tariel

Cette lettre d'information est éditée par la Mission Fonds d'intervention pour les rapaces de la LPO
 N° d'ISSN en cours

LPO © 2001 – Reproduction interdite, quel que soit le procédé, sans autorisation écrite de l'éditeur.

